



Voiture en panne suite à une malfaçon

Par **isa50**, le **13/05/2008** à **19:11**

Le 30 avril, je me suis arrêtée à une station service pour prendre de l'essence sur l'autoroute, ma voiture n'est jamais repartie..d'où remorquage de ma voiture jusqu'au garage le plus proche (concessionnairevolkswagen).Le garage constate que la panne est due à un kit de courroie de distribution mal posé (pose du kit en janvier 2006) et que le moteur a été abîmé (trous élargis etc) par le garagiste précédent. du coup le garagiste volkswagen a dû stopper là et m'a demandé de faire venir un expert pour constater la situation.Je n'ai pas d'assistance juridique avec mon assurance (générali assurance).Le garage responsable, averti, m'a proposé de rapatrier le véhicule à leur frais et de prendre en charge une "partie" de la réparation.Je ne suis pas d'accord pour payer les réparations d'une panne due à une erreur.Actuellement je suis dans l'impasse , ma voiture étant toujours immobilisée chez volkswagen, de plus j'ai obtenu une voiture de courtoisie pour 8 jours seulement (l'assurance a estimé que ce n'était pas un accident et que c'était donc dans le contrat). Je n'ai donc plus de voiture et volkswagen attend ma décision.rnMerci de me conseiller sur la meilleure procédure à suivre.rnIsa50

Par **jeetendra**, le **14/05/2008** à **10:22**

bonjour, par courrier recommandé avec accusé de réception demandez au garage qui a mal exécuté la pose du kit de transmission ayant occasionné la panne, il a une obligation contractuelle de résultat, de prendre en charge non seulement les frais de réparation, mais également d'immobilisation du véhicule, de location d'un véhicule de remplacement, de dépeçage, qu'à défaut d'accord vous saisissez le juge afin qu'il soit condamné à réparer votre préjudice, courage, cordialement

Par isa50, le 14/05/2008 à 11:36

Merci beaucoup pour votre prompte réponse que je vais mettre à execution sans
tarder...rnbonne journée
Isa50